



**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE PAPINEAU
MUNICIPALITÉ
FASSETT**

2023-08-02

À une séance ordinaire de la Municipalité de Fassett tenue au 19 rue Gendron, le 2 août 2023 à 19 h 30 et à laquelle sont présents :

Les conseillers(ères) Marcel Lavergne Claude Joubert
 Lyne Gagnon Jean-Yves Pagé

Messieurs les conseillers Gabriel Rousseau et Sébastien Tremblay sont absents.

Formant quorum sous la présidence du maire monsieur François Clermont.

Chantal Laroche, directrice générale est également présente.

ORDRE DU JOUR

- 1- Ouverture de l'assemblée.
- 2- Appel des conseillers, conseillère.
- 3- Lecture et adoption de l'ordre du jour.
- 4- Adoption du procès-verbal du 12 juillet 2023
- 5- Parole à l'assistance.
- 6- **Rapports**
 - 6.1 Officier municipal en urbanisme
 - 6.2 Inspecteur municipal
 - 6.3 Directeur des incendies
 - 6.4 Du maire
 - 6.5 Conseillers, conseillère
- 7- **Finances**
 - 7.1 Approbation des dépenses avec les chèques numéro 12602 et 12625 à 12656 au montant de 37 084.19 \$ et les prélèvements numéro 3106 à 3120 au montant de 13 862.18 \$ et des salaires payés pour un montant de 15 305.73 \$.
 - 7.2 En août des salaires payés pour le mois de juillet pour un montant de 6 359.90 \$ pour la bibliothèque, la prime pompier et les élus.
 - 7.3 Adoption des activités de fonctionnement.
 - 7.4 Adoption des écritures au journal général.
- 8- **Correspondance**
- 9- **Suivi de dossier**
- 10- **Avis de motion**
- 11- **Résolutions**
 - 11.1 Adoption du compte de dépenses du maire ; - REPORTÉ ;
 - 11.2 Adoption du compte de dépenses de la directrice générale au montant de 110.82\$;
 - 11.3 Résolution d'appui – être en milieu de travail inclusif et bienveillant à l'égard du poids ;
 - 11.4 Mandat au maire et à la direction générale – Signature des actes d'achats de terrains – Municipalité de Fassett ;
- 12- **Varia ;**
- 13- **Questions posées par les membres ;**
- 14- **Levée de l'assemblée ;**



1- **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

L'assemblée est officiellement ouverte par Monsieur le maire François Clermont à 19 H 40.

2- **APPEL DES CONSEILLERS ET CONSEILLÈRE**

Messieurs les conseillers, Marcel Lavergne, Claude Joubert et Jean-Yves Pagé sont présents. Madame la conseillère Lyne Gagnon est également présente. Messieurs les conseillers Gabriel Rousseau et Sébastien Tremblay sont absents. Monsieur le maire François Clermont préside l'assemblée.

3- **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2023-08-156

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER CLAUDE JOUBERT

ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour soit et est adopté.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

4- **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JUILLET 2023**

2023-08-157

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE LYNE GAGNON

ET RÉSOLU :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juillet 2023 soit adopté et consigné aux minutes des livres de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

5- **PAROLE À L'ASSISTANCE**

Aucun citoyen n'est présent lors de cette assemblée.

6.1 Officier municipal en urbanisme
Rapport déposé pour appréciation.

6.2 Inspecteur municipal
Rapport déposé pour appréciation.

6.3 Directeur des incendies
Aucun rapport de déposé pour la période

6.4 Rapport du maire

Le maire mentionne que lors de la prochaine parution de l'Info-Fassett., un bilan de l'état de la situation des tonnages récupérés en déchets ultimes sera présenté. Le but de ce bilan est de voir l'évolution des déchets ultimes depuis l'implantation du compostage.



Le maire réitère que la municipalité tiendra à nouveau cette année la reconnaissance de la persévérance scolaire auprès de sa communauté. Il est toujours possible de s'inscrire, puisque cette reconnaissance se tiendra simultanément à la Fête de la famille, soit le 26 août prochain.

Parlant de la Fête de la famille, le comité bénévoles des citoyens de Fassett est toujours à la recherche de bénévoles afin de mener à bon terme l'activité du 26 août prochain. Vous êtes disponibles? Merci de contacter Sylvie Gougeon directement ou vous adresser au bureau municipal.

On rappelle à la population que le conseil tiendra une assemblée avec ses citoyens le 21 septembre prochain. On vous attend à la salle communautaire dès 18.45. Lors de cette rencontre le conseil partagera la vision du développement de la municipalité et les projets en cours.

Le conseil informe les citoyens que la municipalité de Fassett a conclu une entente avec la municipalité de Montebello afin de partager les services d'un urbaniste. Roseline Boucher est donc au service de la municipalité de Fassett, à raison de 2 jours semaines. Elle pourra donc procéder à des inspections sur notre territoire. Pour la consulter, merci de communiquer avec la réception afin de prendre rendez-vous!

Le conseil porte une réflexion sur la demande de certains citoyens qui souhaitent profiter de la quiétude de leur propriété. Une journée exclusivement dédiée à la quiétude, ou le bruit provenant de l'entretien paysager, dont la tonte de gazon, serait réduit à son minimum. Le conseil sonde la population : Vous en pensez quoi? Seriez-vous enclin, par courtoisie envers vos voisins, à vous abstenir d'effectuer des travaux extérieurs une journée? Est-ce que le dimanche, les citoyens de Fassett devraient consacrer leur journée à profiter des plaisirs entre familles et amis et se donner le droit de se reposer? Le conseil demande donc la précieuse collaboration de tous et souhaite que le dimanche soit une journée utilisée pour profiter des siens, de la quiétude extérieure et de pouvoir se détendre au son de la nature environnante. Merci de faire de Fassett un environnement sain où tous pourront trouver une qualité de vie à la hauteur de notre courtoisie.

Jean-Yves Pagé.

Monsieur Pagé nous informe que des rencontres avec Tricentris auront en août et à l'automne prochain. Ces dernières tiendront compte de la nouvelle ère qui suivra les changements réglementaires et la venue de la réforme des consignes. Dossier qui sera suivi avec intérêt !

7.1 APPROBATION DES DÉPENSES AVEC LES CHÈQUES NUMÉRO 12602 ET 12625 À 12656 AU MONTANT DE 37 084.19 \$ ET LES PRÉLÈVEMENTS NUMÉRO 3106 À 3120 AU MONTANT DE 13 862.18 \$ ET DES SALAIRES PAYÉS POUR UN MONTANT DE 15 305.73 \$.

2023-08-158

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER CLAUDE JOUBERT

ET RÉSOLU :

QUE les dépenses avec les chèques numéro 12602 et 12625 à 12656 au montant de 37 084.19 \$ et les prélèvements numéro 3106 À 3120 au montant de 13 862.18 \$ et des salaires payés pour un montant de 15 305.73 \$ soient et sont ratifiés par ce conseil et d'en charger les montants au compte de la Municipalité de Fassett (compte #603747).

La directrice générale émet un certificat de crédit à partir du fonds d'opération courant à cet effet.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

7.2 EN AOÛT DES SALAIRES PAYÉS POUR LE MOIS DE JUILLET POUR UN



MONTANT DE 6 359.90 \$ POUR LA BIBLIOTHÈQUE, LA PRIME POMPIER ET LES ÉLUS

2023-08-159

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MARCEL LAVERGNE

ET RÉSOLU :

QUE les salaires payés pour le mois de juillet au montant de 6 359.90 \$ soient et sont ratifiés par ce conseil et d'en charger les montants au compte de la Municipalité de Fassett (compte #603747).

La directrice générale émet un certificat de crédit à partir du fonds d'opération courant à cet effet.

Adoptée à l'unanimité des membres présents

7.3 ADOPTION DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

2023-08-160

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE LYNE GAGNON ET RÉSOLU

QUE les activités de fonctionnement soient adoptées tel que déposées pour appréciation auprès du conseil.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

7.4 ADOPTION DES ÉCRITURES AU JOURNAL GÉNÉRAL

2023-08-161

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-YVES PAGÉ

ET RÉSOLU :

QUE les écritures du journal général soient adoptées tel que déposées pour appréciation auprès du conseil.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

11.1 ADOPTION DU COMPTE DE DÉPENSES DU MAIRE

REPORTÉ

11.2 ADOPTION DU COMPTE DE DÉPENSES DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE AU MONTANT DE 110.82\$

2023-08-162

CONSIDÉRANT que la directrice générale a déposé son compte de dépenses pour appréciation auprès du conseil ;

CONSIDÉRANT que ce dernier comporte des frais d'allocations cellulaires ;

CONSIDÉRANT que ce dernier est conforme aux politiques et règlements en vigueur ;

EN CONSÉQUENCE



IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER CLAUDE JOUBERT

ET RÉSOLU

Que le compte de dépenses de la directrice générale au montant de 110.82\$ soit adopté tel que déposé pour appréciation auprès du conseil. :

La directrice générale émet un certificat de crédit à partir du compte d'opération courant à cet effet.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

11.3 RÉSOLUTION D'APPUI – ÊTRE EN MILIEU DE TRAVAIL INCLUSIF ET BIENVEILLANT À L'ÉGARD DU POIDS.

2023-08-163

CONSIDÉRANT la campagne de sensibilisation de la Table québécoise sur la saine alimentation du ministère de la Santé et des Services sociaux sur la prévention de la grossophobie en milieu de travail;

CONSIDÉRANT que le conseil est sensible au bien-être de sa communauté, et que ce dernier veut prévenir toute situation de harcèlement ou de malveillance auprès de sa communauté;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MARCEL LAVERGNE

ET RÉSOLU

Que le conseil municipal endosse le mouvement et propose de mettre à la disposition de ses employés le matériel envoyé par l'association.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

11.4 MANDAT AU MAIRE ET À LA DIRECTION GÉNÉRALE – SIGNATURE DES ACTES D'ACHATS DE TERRAIN – MUNICIPALITÉ DE FASSETT

2023-08-164

CONSIDÉRANT que la municipalité désire acquérir les terrains ayant pour cadastre les lots 5 361 282 et 5 361 283;

CONSIDÉRANT qu'une entente a été convenue, conditionnelle à l'évaluation desdits lots;

CONSIDÉRANT que le conseil se dit satisfait du rapport d'évaluation et désire procéder à l'achat;

CONSIDÉRANT que l'entente conditionnelle signée entre les parties mentionnait le prix d'acquisition au montant de 90 000.00\$ pour les lots ci-haut mentionnés

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE LYNE GAGNON

ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal mandate le maire, François Clermont ainsi que la directrice générale, Chantal Laroche, à retenir les services d'un notaire afin de procéder à l'acquisition des terrains portant les cadastres suivants : 5 361 282 et 5 361 283 au montant de 90 000.00\$. Le conseil autorise le maire et la directrice générale à signer les documents nécessaires, à acquitter les frais associés à la transaction et à verser la somme de 90 000.00\$ au vendeur. Le fonds seront pris à même le fonds d'opération courant.



La directrice générale émet un certificat de crédit à partir du compte des opérations courantes à cet effet.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

13 QUESTIONS POSÉES PAR LES MEMBRES

AUCUNE QUESTION POSÉE PAR LES MEMBRES

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLEE

2023-08-165

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-YVES PAGÉ ET
RÉSOLU

QUE l'assemblée soit et est levée à 20 H 00.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

.....
François Clermont
Maire

.....
Chantal Laroche
Directrice générale et greffière-trésorière